



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 25 JANVIER 2017

Le 25 Janvier 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle communale de Lalheue, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2017

Etaient présents :

Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Alexandre CZECH, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre BECK à Magali MULLER, Sophie DARRAS à Christian CRETIN.

A été nommée comme secrétaire de séance : Elodie PHILIPPON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 10

Membres en exercice : 10

Votants : 10

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 15 décembre 2016.

1. Tarifs communaux 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, comme suit les tarifs communaux pour l'année 2017 :

- TAXE D'AFFOUAGE : mise au rôle en septembre 2017 : 22 €
- TETES DE CHENES ET DE FRENES : 5 € le stère fait
- DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL (du 1^{er}/07/2017 au 30/06/2018) : 22 €
- CIMETIERE COMMUNAL :
 - CONCESSION (Tarif au M² à compter du 1^{er} mars 2017) : 27 € pour 15 ans - 52 € pour 30 ans
 - JARDIN DU SOUVENIR (à compter du 1^{er} janvier 2017) : 350 € pour 15 ans - Vacation funéraire : 25 €
- Clé tennis : 38 € /an *ou* 8 € /semaine (à compter du 1^{er} mars 2017)

2. Tarif de raccordement au réseau assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, (abstention 1, Pour 9, Contre 0) de porter le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 750 € avec effet au 1^{er} mars 2017.

3. Tarifs de location de la salle communale (à compter du 1^{er} juillet 2017)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réviser ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle communale, avec effet au 1^{er} juillet 2017 :

HABITANTS DE LA COMMUNE :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 115.00 €

Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 155 € - 72 H : 195 €

PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 145 €

Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 185 € - 72 H : 235 €

VIN D'HONNEUR : 70 € ASSOCIATIONS DE LALHEUE : 70 € (1^{ère} location gratuite)

Cautiion : 700 €

Les arrhes devront être versées dans les 15 jours suivant la réservation. Au-delà de ce délai, l'option de réservation sera enlevée.

L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur.

Les tarifs de remplacement de la vaisselle en cas de perte ou de casse ont été reconduits comme suit :

Objet	Prix unitaire en €	Objet	Prix unitaire en €
Assiettes (60 personnes) :		Ustensiles de services :	
Assiette plate	4	Plat inox long (8)	8
Assiette à dessert	4	Plat inox creux (8)	8
Assiette creuse	2	Saladier en verre (8)	8
Verres (60 personnes):		Panière à pain (6)	-
Verre 23 cl	2	1 grand plateau	15
Verre 16.5 cl	2	Pot à eau (6)	6
Flûte	2	Ustensiles de cuisine :	
Coupelle	2	1 faitout + couvercle	40
Tasse	1	1 casserole + bouchon	25
Couverts (60 personnes) :		1 casserole inox (diam. 20 cm)	35
Fourchette	1	1 grande poêle tefal	25
Cuillère à soupe	1	1 passoire à manche	8
Couteaux à steak	2	1 louche inox	8.50
Cuillère à dessert	1	1 écumoire inox	-
Fournitures diverses		Ustensiles de cuisine :	
2 dessous de plat (grilles)	4	1 écumoire inox (11 cm)	8.50
3 planches à découper	6	2 couteaux à viande	25
2 sucriers	1.50	1 couteau à pain	25
5 cendriers	1.50	3 spatules en bois	3
3 ouvre-boîtes	3.50	1 pelle à tarte inox	8
4 boîtes plastiques (range-couvert)	5	2 tire-bouchons	6

4. Travaux salle des fêtes : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide de 11 227 € (soit 45 % du coût total HT des travaux) au titre de la DETR 2017. Pour rappel, le coût total des travaux s'élève à 24 950.28 € HT, soit 29 940.34 € TTC.

M. le Maire précise qu'en raison de la cantine et de l'organisation des NAP durant la période scolaire, les travaux de la salle des fêtes seront nécessairement réalisés en juillet et en août. Pour cette raison, il n'y aura donc pas de locations durant toute la période estivale.

5. Réfection du terrain de football : subvention au titre de la réserve parlementaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de rénovation du terrain de football communal pour un montant de 4 200 € HT, soit 5 040 € TTC et d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide de 3 000 € (soit 60 % du coût total des travaux) au titre des « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Les travaux seront réalisés au cours de l'automne 2017.

- Questions et informations diverses :

- Salle des pompes : L'association Lalheue Pierre d'Autrefois s'est proposée pour procéder au remplacement de la porte de la salle des pompes donnant sur la place.

- Forêt communale : la commune a reçu la notification d'une vente de chênes à la SAS MARSOLAT pour un montant de 27 900 euros. Les crédits correspondants seront inscrits en recette au budget 2017.

- Dépôt de bois sur le domaine communal : A défaut d'avoir pu identifier les propriétaires des derniers tas de bois entreposés aux Brenots, ceux-ci seront donc rétrocédés à la commune.

- Panne de la pompe à chaleur de la salle du Conseil : Le Conseil valide le devis de réparation pour un montant de 1 842 €. L'assurance de la Commune prendra en charge 368.49 € au titre de la garantie dommage électrique.
- Piégeage des ragondins : Afin de lutter contre la prolifération de ce nuisible, une action à l'échelle intercommunale serait plus efficace. La Communauté de Communes prendrait en charge l'adhésion à hauteur de 10 € par commune + 2 € par queue de ragondins. Il est à noter que si certaines communes veulent s'engager individuellement, rien ne les en empêche. Le Conseil municipal valide l'adhésion de la commune.
- Rue Jean : Il sera demandé aux cantonniers de bien vouloir ramasser les nombreuses canettes et autres détritiques qui sont entassés le long de la rue Jean.
- Pouzzolane : A étudier, l'utilisation de la pouzzolane en substitution du sel en cas de neige ou de verglas.
- Délivrance des cartes électorales : Les cartes électorales seront envoyées au terme de la période de révision des listes électorales (début mars). Elles doivent être délivrées individuellement au domicile de chaque électeur. L'aide des conseillers sera sollicitée pour la distribution.

La date du prochain conseil municipal est fixée le 20 février 2017 à 20h00.

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2017

<p>POUVOIR à Mme MULLER</p> <p>Jean-Pierre BECK</p>	<p>POUVOIR à M. CRETIN</p> <p>Sophie DARRAS</p>	<p>Marinette PUECH</p>
<p>Sylvain BERTHIER</p>	<p>Sébastien LE DARD</p>	<p>Marc ROBERT</p>
<p>Christian CRETIN</p>	<p>Magali MULLER</p>	
<p>Alexandre CZECH</p>	<p>Elodie PHILIPPON</p>	